



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 28 juin 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) **Avanne-Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) **Besançon :** M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN **Boussières :** M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.3) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chaumenne :** M. Bernard VOUGNON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) **Montfaucou :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) **Saône :** M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) **Torpes :** M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Dannemarie-sur-Crète :** M. Jean-Claude FORESTIER **François :** Mme Françoise GILLET **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux :** Mme Brigitte VIONNET **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Maryse BILLOT **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), J.S. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), M.N. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, J.M. FAIVRE, J.P. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires : M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), J.P. TAILLARD (jusqu'au 2.8), J.M. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), J.P. GOVIGNAUX, J.C. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.2), J.P. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, J.M. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002180

Rapport n°3.11 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au projet NextGen porté par l'entreprise MARCEL FRANCK

Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Aide au projet NextGen porté par l'entreprise MARCEL FRANCK

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire (crédits déjà versés à OSEO Région)

Résumé :

Le projet de la société MARCEL FRANCK porte sur le développement d'un pulvérisateur de luxe pour parfums en utilisant des techniques modernes notamment les traitements de surface et de nouveaux matériaux comme les céramiques. Il s'agit de redévelopper les anciens modèles de vaporisateurs de la parfumerie avec les nouvelles technologies tout en optimisant le produit et son fonctionnement.

Par conséquent, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien à l'entreprise MARCEL FRANCK pour son projet NextGen à hauteur de 27 000€ sous forme d'une subvention dans le cadre du FRI2.

I. Présentation de l'entreprise Marcel Franck

L'entreprise MARCEL FRANCK est implantée à Besançon (25), c'est une jeune entreprise dont la création est relativement récente et qui ne compte pas d'effectif. Elle est basée au sein de la maison des Microtechniques sur Temis.

MARCEL FRANCK est une structure familiale détenue par la famille DENNERY. Monsieur Bernard DENNERY est l'arrière-petit-fils du fondateur de la marque. Il a pris le poste de président de la structure. Il a effectué la plus grande partie de sa carrière dans le secteur de la finance à Paris et à Londres. Il a l'expérience de la création d'entreprise et de l'industrie notamment dans le domaine de l'horlogerie de luxe.

Bernard DENNERY a décidé de faire revivre une marque emblématique, vectrice d'image de marque et d'innovation, de la parfumerie de luxe. En effet, fin du 19^{ème} siècle les principes de base de la pulvérisation ont été découverts. En 1882, Léopold FRANCK, arrière-grand-père de Bernard DENNERY a créé une entreprise à son nom qui deviendra rapidement leader mondial dans les pulvérisateurs pour parfum de luxe (dépôts de nombreux brevets). Néanmoins cette entreprise familiale a été finalement revendue et la marque progressivement abandonnée fin du 20^{ème} siècle. Cette entreprise a longtemps été leader des vaporisateurs et pulvérisateurs de parfum de luxe.

En recréant l'entreprise MARCEL FRANCK, Bernard DENNERY souhaite faire revivre les vaporisateurs hauts de gamme connus des professionnels et des amateurs ou collectionneurs en renouant avec l'excellence et l'innovation qui caractérisaient les produits de la marque. Le marché de la parfumerie est actuellement occupé par des vaporisateurs bas de gamme et il existe une niche sur des pulvérisateurs de luxe. L'entreprise se positionne sur ce marché et cherche à innover dans tous les composants des pulvérisateurs afin de pouvoir proposer un produit complet et de qualité irréprochable tant en termes de qualité que de performance (adapté au marché du luxe).

II. Produit, clients, concurrents et modèle économique

Le marché du vaporisateur de luxe pour parfums a progressivement disparu à partir des années 1960 du fait du double développement des atomiseurs (association d'un parfum avec un gaz propulseur de type fréon) et des pompes qui permettaient aux parfumeurs de fixer un système de vaporisation sur un flacon.

Parallèlement l'offre de parfums s'est élargie en perdant une partie de sa sélectivité. La distribution s'est concentrée autour de grandes chaînes de type MARIONNAUD ou SEPHORA. Beaucoup de petites parfumeries indépendantes ont rejoint ces enseignes.

A côté des grands parfumeurs traditionnels du type CHANEL, GUERLAIN, DIOR s'est développé depuis le début des années 2000 une multitude de petits parfumeurs (environ 400) du fait de la banalisation et de l'uniformisation des produits de grande consommation. Ce marché représente 4 % du marché mondial mais a un taux de croissance supérieur à 10 % contre 4% pour ce marché mondial.

Il existe quelques fabricants présents sur le segment bas / moyen de gamme, par contre, il n'y a plus aujourd'hui à travers le monde de fabricants de vaporisateurs de luxe. Les diffuseurs existants ne peuvent pas être considérés comme concurrents dans la mesure où il s'agit de produits non durables, jetables et en matériaux non nobles. La différenciation luxe se faisant aussi bien en termes de prix qu'en terme de volume.

Ces parfumeurs de niche appuient leur distribution sur des parfumeries traditionnelles, concept stores, scent bars (bars à senteurs) qui jouent un rôle de conseil, d'initiation et de formation, la vente résultant d'une adhésion à la qualité et la singularité du produit.

Le marché du pulvérisateur de luxe, à recréer, est estimé à hauteur de 10 à 20 M€.

L'entreprise prévoit une part export d'au moins 80 %. Le marché français étant trop restreint, les cibles prioritaires de l'entreprise seront Paris, Londres, la Russie, le Moyen Orient, l'Asie et certaines grandes capitales d'Europe. En un second temps, des aides de financement à l'export ont déjà été envisagées avec le Conseil Régional.

III. Description du programme de R&D

Les travaux de conception et de développement ont été répartis en 5 phases :

- Travail sur le système de pompage et pulvérisation : choix du mécanisme le plus adapté (système venturi, pompe/spray...),
- Travail sur la nébulisation du parfum : fragmentation du parfum,
- Travail sur le réservoir et son étanchéité,
- Travail sur les matériaux mis en œuvre,
- Travail sur le système de rechargement du parfum : simplicité, fiabilité.

Le projet fait appel à des prestataires franc-comtois, il s'agit donc d'un produit « 100 % made in Franche-Comté. »

IV. Plan de financement

Le projet a été expertisé en commission OSEO.
Le coût global du projet s'élève à 55 050 € sur 9 mois.
Ce projet a été labellisé par un pôle de compétitivité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au projet NextGen porté par l'entreprise Marcel Franck à hauteur de 27 000 € sous forme de subvention dans le cadre du FRI 2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2013

Pour extrait conforme,
Le Président